



# Procédure du vote sécurisé - Afigéo 2023

## 1. <u>Étape 1</u>

Inscrivez-vous (<a href="https://app.imagina.com/account/register">https://app.imagina.com/account/login</a>) à l'application Imagina avec votre adresse mail (l'adresse mail où vous recevez les mails de l'Afigéo).

## 2. Étape 2

Téléchargez l'application Imagina sur App Store ou Play Store ou rendez-vous directement sur ce lien :

https://app.imagina.com/afigeo/

## 3. <u>Étape 3</u>

Rendez-vous sur l'espace dédié à l'élection 2023 des administrateurs.trices de l'Afigéo :







### Votre adresse n'est pas reconnue ?

Veillez à bien avoir un compte Imagina avec l'adresse mail dédiée (celle que vous avez fournie à l'Afigéo)

Vous avez normalement 4 onglets à votre disposition :

- Procédure de vote
- · Fiches de candidatures
- Vote
- Procuration

#### Pour rappel:

Pour voter, les adhérents de l'Afigéo doivent être à jour de leur cotisation Chaque électeur dispose d'un seul pouvoir de vote, quel que soit son niveau d'adhésion L'électeur.rice vote uniquement pour son pôle de rattachement

- 6 représentants (max.) pour le pôle Usages
- 6 représentants (max.) pour le pôle Entreprises
- 3 représentants (max.) pour le pôle Formation

Deux moyens de vote sont mis à disposition :

- le vote électronique, via l'application sécurisée Imagina du 23 mai au 6 juin
- le vote en direct, lors de l'Assemblée Générale du 09 juin 2023

Le dépouillement des votes aura lieu lors de l'AG, en présence de l'actuel Bureau de l'Afigéo et des adhérents présents. Les résultats seront communiqués aux adhérents par courriel et sur le site Internet de l'Afigéo. Les nouveaux administrateurs éliront les membres du Bureau (président, secrétaire général, trésorier et 3 vice-présidents).

### CALENDRIER RÉCAPITULATIF

18 avril 2023 : lancement de l'appel à candidature

15 mai 2023 : date limite de réception des actes de candidature 23 mai 2023 : diffusion des liste de candidats et vote électronique

9 juin 2023 : Assemblée générale de l'Afigéo en région parisienne (plus d'infos à venir)

















